

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Déclarant :

Nomprénom

ou, pour les personnes morales, dénomination sociale

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales)

N° SIRET

Adresse n° voie.....

Complément d'adresse

Code postal et localité

Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail

Marchandises vendues : neuves, occasions

Nature des marchandises vendues

date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce)

Date de début de la vente

Date de fin de la vente

Durée de la vente (en jours)

Engagement du déclarant :

Je soussigné (e) auteur de la présente déclaration

(Nom, prénom

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévue à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (article. L. 310-5 du code de commerce).

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée

N° d'enregistrement.....

Recommandé avec demande d'avis de réception....

Remise contre récépissé

Observations

.....